

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2017



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCONPOLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRASConseil syndical n°7 du 1^{er} février 2017

Délibération n° : 2017.002

Page 1 sur 2

Objet : n°2017.002 : ENERGIE : Convention de prêt de matériel

Par suite d'une convocation en date du 23 janvier 2017, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la communauté de communes du Briançonnais le 1^{er} février 2017 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D'ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	Absent	Francine DAERDEN	Absente
Alain FARDELLA	Absent	Thierry BOUCHIE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Typhaine BERTHET BOUTARIC	Absente
Sébastien FINE	Présent	Eric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENAIRE	Absent	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	Absent	Valérie GARCIN	Absente
Bernard LETERRIER	Présent	Dominique MOULIN	Absent
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	Absent
Max BREMOND	Absent Pouvoir à Bernard LETERRIER	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	Absent

Vu

La convention du 18 novembre 2015, signée entre le ministère de l'environnement d'une part, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras d'autre part, portant sur le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et l'action de formation portée par le PETR ;

La convention de décembre 2016, signée entre l'ADEME d'une part, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras d'autre part, portant sur la mission Energie du PETR et du Parc au sujet du programme Territoire Energie Climat (TEC) et du dispositif d'aide au changement de comportement ;

CONSIDERANT :

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, a mis en place à l'automne 2016 une formation à la performance énergétique et la maîtrise de l'énergie aux élus et techniciens du territoire à l'automne 2016 (action TEPCV1), incluant un module d'initiation à la thermographie infra rouge ;

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a fait dans le cadre de cette formation, l'acquisition de matériels de mesure et de suivi énergétique comprenant :

- 3 caméras thermiques infra-rouge type FLIR E6
- 10 appareils de mesure de la température et l'hygrométrie, type HOBO MX1101
- 1 appareil de mesure du taux de CO2, type HOBO MX1102
- 2 thermomètres laser, type FLUKE 62 max
- 1 anémomètre, type FLE MA5

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2017



POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°7 du 1^{er} février 2017

Délibération n° : 2017.002

Page 2 sur 2

Objet : n°2017.002 : ENERGIE : Convention de prêt de matériel

- 1 contrôleur de la teneur d'humidité, type FLE MT10
- 10 wattmètres domestique, type LOGGER 4000

Que les collectivités, associations, partenaires du territoire peuvent être amenés à utiliser ces matériels dans le but d'informer, de sensibiliser sur les consommations d'énergie ;

Que ces matériels permettent aux collectivités, associations, partenaires du territoire, d'analyser, de contrôler et de réaliser des pré-diagnostic thermographiques, en vue de mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique ;

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, souhaite via le second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, poursuivre sa démarche d'accompagnement des collectivités vers la réduction des consommations énergétiques et l'amélioration de la performance énergétique pour les années 2017-2018-2019 (action TEPCV2) ;

Que la mise à disposition du matériel sera établie par signature d'une convention de prêt, entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et l'emprunteur ;

Que cette convention intégrera les modalités de prêt engagement de l'emprunteur et un état des lieux avant et après utilisation ;

Que le chargé de mission Energie sera en charge de gérer les emprunts de matériel, et s'assurera de leur bonne utilisation ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	7
Nombre de membres présents	6	Nombres de membres représentés	1
Nombre de suffrages exprimés		7	
Pour	7	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

- Approuve le prêt gratuit du matériel de mesure et de suivi énergétique dont le PETR est propriétaire soit :
 - 3 caméras thermiques infra-rouge type FLIR E6
 - 10 appareils de mesure de la température et l'hygrométrie, type HOBO MX1101
 - 1 appareil de mesure du taux de CO2, type HOBO MX1102
 - 2 thermomètres laser, type FLUKE 62 max
 - 1 anémomètre, type FLE MA5
 - 1 contrôleur de la teneur d'humidité, type FLE MT10
 - 10 wattmètres domestique, type LOGGER 4000
- Approuve la mise en place d'une convention de prêt, des matériels de mesure et suivi énergétique
- Autorise le Président à signer cette convention

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

